



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom COMpte-REndu DE LA REUnion DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

Le 31 mars 2021 à dix-huit heures trente,

le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. Matéo MOREL, Mme Laurence SOULERAS, Mme Anne-Laure CIBERT, Mme Astrid ZANUTTO, M. Bernard GOLFIER, Mme Florence PAYS, M. Anthony FAVIER, M. Loïc MORTHON, Mme Isabelle FAVIER, Mme Muriel DELAGE, M. Florian DE OLIVEIRA, M. Patrick MARCADIÉ

Absents excusés : MM. Florian PARRA, M. Sébastien MONTALBAN et Mme Stéphanie BURIAS.

Pouvoir : Mme Stéphanie BURIAS à M. Matéo MOREL.

Autres personnes présentes : MMES Sophie PRODEL, Secrétaire de mairie et Luna ROUËL Stagiaire.

M. le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de la clôture du budget Lotissement Impasse de la Chanat. Les membres du conseil municipal acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2021 :

Mme Isabelle FAVIER précise que des plaintes d'administrés avaient été reçues concernant la dégradation de la route entre La Potence et la Rue des Michaux.

Le compte-rendu de la réunion du 23 février 2021 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Travaux	24/02/2021	Signature du devis de l'entreprise FRED MILLEVILLE pour les travaux de rénovation du sol, au rez de chaussée de l'école pour un montant de 975 €.
Urbanisme	18/02/2021	Reconduction de l'autorisation de passage sur la parcelle ZP 32 aux Baraques (four) pour accéder à la parcelle ZP 29 qui est enclavée (vente BALICHARD/CHASSALY).
Acquisition	25/02/2021	Signature de la convention de portage pour l'acquisition du terrain rue de la Jonchère.
Arrêté n° 18/2021 et 19/2021	02/03/2021	Portant restriction de la circulation avec mise en place d'un alternat par feux tricolores rue de la Jonchère (réparation d'une conduite France Telecom).
Ecole	04/03/2021	Frais de personnel année 2020 - RPI Limons-Luzillat pour un montant de 18 801,14 €.
Arrêté n° 20/2021	05/03/2021	Portant restriction de la circulation rue de la Jonchère pendant les travaux supplémentaires de l'Entreprise DELAVET.
Arrêté n° 21/2021	05/03/2021	Permis de détention délivré pour 2 chiens de 2 ^{ème} catégorie.
Devis	08/03/2021	Achat d'une licence office 2019 pour l'école pour un montant de 109 € TTC.
Institution	09/03/2021	Intention d'intégrer la commune de Limons dans le périmètre du Parc Naturel Régional Livradois Forez.
Situation sanitaire	24/02/2021	Courrier au Préfet concernant le manque d'information sur la situation sanitaire au niveau communal - Réponse du Sous-Préfet le 12 mars 2021.
Acquisitions	10/03/2021	Achat d'une débroussailleuse pour un montant de 1166,74 € TTC.
Devis	16/03/2020	Commande de fleurs chez DUC FLEURS pour l'embellissement de la commune pour un montant de 800 € TTC environ.

Stage	19/03/2021	Convention de stage avec Luna ROUEL du 22/03 au 09/04/2021, stage de découverte métier relation client.
BAFA	23/03/2021	Signature d'une convention avec la CCPL pour la formation BAFA qui se tiendra du 10 au 17 avril 2021 à la salle des fêtes de Limons.
Acquisition	23/03/2021	Achat d'un micro col de cygne, d'un pied de micro et d'un cendrier mural pour une montant total de 179,39 € TTC.
Devis	25/03/2021	Signature du devis pour l'achat et la pose d'un attelage sur le Partner, pour un montant de 588 € TTC.
Sport	26/03/2021	Autorisation pour la reprise des entraînements de football sans accès aux vestiaires.
Arrêté n° 23/2021	26/03/2021	Arrêté instaurant une limitation de vitesse à 30km/h rue des Pertoux et rue des Vignères.
Acquisition	26/03/2021	Achat de 3 panneaux de signalisation 30km/h pour la rue des Pertoux et la rue des Vignères pour un montant de 216,32 € TTC.
Devis	30/03/2021	Signature du devis pour le nettoyage des vitres de l'école et de la cantine 1 fois/an pour un montant de 528,00 € TTC.
Urbanisme	30/03/2021	Signature d'un document d'arpentage concernant un changement de limite de propriété au lieu-dit Larmonière entre la Commune de Limons et Monsieur DESCHAMPS Jean-Pierre suite à une mauvaise emprise d'un fossé.

II-I°) Approbation du compte administratif et du compte de gestion du receveur : Budget Commune

Le Conseil Municipal, après que M. le Maire ait quitté la salle, réuni sous la présidence de Mme Laurence SOULERAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Matéo MOREL, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives,

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	180 365.60	505 972.02
DEPENSES	106 691.15	392 447.69
RESULTAT	73 674.45	113 524.33

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020

	RESULTATS 2019	RESULTATS DE CLOTURE
--	----------------	----------------------

INVESTISSEMENT	176 105.94	249 780.39
FONCTIONNEMENT		113 524.33
RESULTAT	176 105.94	363 304.72

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 et arrête les résultats définitifs suivant :

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 113 524.33 €

Le résultat de la section d'investissement s'élève à 249 780.39 €

II-2°) Approbation du compte administratif et du compte de gestion du receveur : Budget Assainissement :

Le Conseil Municipal, après que M. le Maire ait quitté la salle, réuni sous la présidence de Mme Laurence SOULERAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Matéo MOREL, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives,

**COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	44 534.04	57 007.332
DEPENSES	287 536.50	31 569.69
RESULTAT	-243 002.46	25 437.64

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020

	RESULTATS 2019	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	140 094.45	-102 908.01
FONCTIONNEMENT	60 678.69	86 116.33
RESULTAT	200 773.14	-16 791.68

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 et arrête les résultats définitifs suivant :

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 86 116.33 €

Le solde d'exécution en section d'investissement présente un déficit de -102 908.01 €

II-3°) Approbation du compte administratif et du compte de gestion du receveur : Budget Lotissement Impasse de la Chanat :

Le Conseil Municipal, après que M. le Maire ait quitté la salle, réuni sous la présidence de Mme Laurence SOULERAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Matéo MOREL, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives,

**COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	0.00	61 656.92
DEPENSES	0.00	6 247.29
RESULTAT	0.00	55 409.63

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020

	RESULTATS 2019	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	28 343.73	-23 343.73
FONCTIONNEMENT	0.0	55 409.63
RESULTAT	- 28 343.73	-32 065.90

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 et arrête les résultats définitifs suivant :

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 55 409.63 €

Le solde d'exécution en section d'investissement présente un déficit de -28 343.73€

II-7°) Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 113 524.33€
- Un excédent d'investissement de 249 780.39€
- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et de reporter le résultat d'investissement au compte 001 (solde d'exécution).

II-8°) Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 86 116.33€
- Un déficit de la section d'investissement de -102 908.01€
- Décide, à l'unanimité, de reporter le résultat d'exploitation au compte 002 et de reporter le résultat d'investissement au compte 001 (solde d'exécution).

II-9°) Clôture du Budget Lotissement impasse de la Chanat

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Lotissement Impasse de la Chanat » a été ouvert par délibération n°52/2018 en date du 08 octobre 2018 afin de répondre à la création d'un lotissement et la vente de terrains.

Compte tenu de la vente effective de tous les terrains du Lotissement Impasse de la Chanat, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune seront réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2021 comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 : 55 409.63 €
- Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 : - 28 343.73 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1^{er} : ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement Impasse de la Chanat » ;

Article 3 : ACCEPTE l'affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget principal de la Commune ;

Article 2 : DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

II-10°) Bonus relance Région Auvergne Rhône-Alpes pour les travaux à l'école

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'un dossier pour les travaux de grosses réparations des sols, de la plomberie et des sanitaires de l'école de Limons peut être déposé auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du bonus relance 2020-2021.

Le plan de financement suivant est proposé :

DÉPENSES

Travaux de grosses réparations des sols, de la plomberie et des sanitaires de l'école de Limons	17 533.55 € HT
---	----------------

RECETTES

Subvention du Conseil Départemental (17 533.55 x 20 % x 1.14)	3 997.00 €
Subvention DETR	5 260.00 €
Subvention bonus relance 2020-2021	4 769.00 €
Autofinancement commune	3 507.55 €
TOTAL	17 533.55 € HT Soit 20 663.83 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du bonus Relance 2020-2021 auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

III-1°) Mise en place de tarifs pour l'enlèvement des déchets sauvages

M. le Maire explique que la Commune de Maringues a mis en place des tarifs pour l'enlèvement des déchets sauvages. Il propose aux membres du Conseil d'instaurer des tarifs pour la Commune de Limons.

Il rappelle que plusieurs dépôts sauvages ont été constatés, que les contrevenants ont été retrouvés mais que la gendarmerie n'a pas fait suite à la plainte déposée. Le Sous-Préfet de Thiers que M. le Maire a rencontré lors d'une réunion dernièrement s'est étonné que la gendarmerie n'a pas poursuivi les contrevenants, il a demandé de lui adresser un courrier pour faire suite à cette plainte.

M. Matéo MOREL explique que si un dépôt sauvage est constaté sur la Commune, les employés municipaux seront chargés de chercher si un document nominatif est retrouvé dans les déchets, si tel est le cas, une plainte sera déposée à la gendarmerie et les tarifs suivant seront appliqués pour l'enlèvement de ces déchets :

- Coût horaire d'un adjoint technique avec utilisation du camion : 16 €
- Préjudice d'image : 500 €

Le Conseil Municipal accepte ces tarifs à l'unanimité.

Un communiqué de presse sera envoyé au journal La Montagne.

III-1°) PLUi – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

M. le Maire explique que dans le cadre de la mise en place du PLUi une réunion de travail avec la CCPL et le cabinet d'étude VERDI aura lieu en mairie mardi 6 avril à 9h30. Cette réunion aura pour but de présenter la future évolution du PLU communal en PLU intercommunal.

Un diaporama est présenté au conseil municipal.

Les demandes des administrés concernant l'évolution du PLU seront à prendre en compte.

Les documents et le diaporama seront envoyés à tous les membres du conseil pour qu'ils puissent l'étudier et faire part de leurs éventuelles remarques avant le 6 avril.

III-3° Rapport des Commissions :

Commission Finances et Affaires Générales :

Mme Laurence SOULERAS explique qu'un projet de convention d'utilisation des vestiaires est en cours d'élaboration.

Un exemplaire est distribué à chaque conseiller.

Après l'avoir examiné des remarques sont faites :

Mme Isabelle FAVIER explique que pour le nettoyage, il n'y a pas de matériel adéquate. La Commune fournira à l'USL le matériel nécessaire.

M. Florian DE OLIVEIRA explique qu'il trouve la convention trop sévère. Mme Laurence SOULERAS indique que ce genre de convention existe dans d'autres communes.

M. Anthony FAVIER propose de préparer cette convention avec le Président de Club USL. M. le Maire répond que c'était déjà prévu, mais qu'un premier jet était d'abord présenté aux élus.

Mme Muriel DELAGE explique que la chaudière n'est pas accessible aux utilisateurs du vestiaire. Sur la future convention, la partie concernant le chauffage sera enlevée.

Mme Anne-Laure CIBERT propose de nommer cette convention, règlement intérieur.

Mme Muriel DELAGE demande de préciser espace de douche au lieu de WC, car les WC extérieurs sont aussi utilisés par le Club de Pétanque.

Mme Muriel DELAGE demande à ce que soit enlevé « chien interdit » dans la convention.

M. Anthony FAVIER et Mme Isabelle FAVIER demandent le changement de quelques tournures de phrase qu'ils trouvent trop sévères, (enlever le mot sanctions). M. le Maire répond que certains termes seront enlevés ou formulés autrement.

Un rdv sera proposé avec M. Olivier BEAUVOIR, Président de l'USL, pour finaliser cette convention d'utilisation.

Mme Muriel DELAGE explique qu'il y a des taupes sur le terrain de football du fait du manque d'entretien. M. le Maire lui répond que les employés communaux en période de tonte interviennent sur le terrain une fois par semaine, le jeudi. Il explique qu'avec le confinement le terrain n'est plus utilisé et donc que les taupes font leur apparition. C'est la même chose dans d'autres communes.

Commission Actions Sociales et Affaires économiques :

Mme Anne-Laure CIBERT informe de la mise en place du concours des maisons fleuries 2021. Les inscriptions se feront jusqu'au 31 mai. Deux catégories sont possibles, maison avec jardin ou maison sans jardin avec terrasse ou balcon.

Le jury se réunira fin juin ou début juillet.

Lors de l'attribution des prix un diplôme sera remis et si les conditions sanitaires le permettent un vin d'honneur sera organisé.

Mme Anne-Laure CIBERT propose de prendre contact avec les commerçants de la Commune pour voir s'ils ont des besoins particuliers suite aux dernières mesures gouvernementales.

Commission Scolaire et Culturelle :

Mme Astrid ZANUTTO explique le projet de l'ALSH de Maringues qui sera réalisé dans le cadre de la semaine verte.

Sur la place Jules Barraud une boîte à livre pour les enfants sera réalisée à partir d'un réfrigérateur. Des peintures seront faites sur l'abri bus sur le thème des planètes. Et des représentations des « zinzins de l'espace » seront réalisées avec des pneus ainsi qu'une photo booth.

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

M. Bernard GOLFIER informe de l'achat d'une débroussailleuse, d'une remorque et de l'installation d'un attache remorque.

Concernant les travaux rue de la Jonchère, nous sommes dans l'attente de la facture finale pour vérification. Des problèmes concernant le goudron ont été signalés, l'entreprise en sera informée.

Commission Communautaire enfance-jeunesse :

M. Matéo MOREL a assisté à la commission lors de laquelle a notamment été abordé le problème de la navette BUS ADOS qui ne dessert pas la Commune de Limons.

Le problème d'inaccessibilité aux piscines pour les enfants scolarisés a également été soulevé par M. Matéo MOREL, une discussion est en cours pour trouver une solution.

Les Budgets de la CCPL ont été votés lors du dernier conseil communautaire qui s'est tenue lundi 29 mars.

III-4°) Communications du Maire :

- L'installation de la fibre est presque terminée dans le centre bourg de la Commune.
- M. le Maire a rencontré des habitants du Port de Ris concernant un problème téléphonique. Le référent collectivité d'ORANGE a été contacté, M. N'GUYEN, ainsi que M. Eric GOLD Sénateur et Conseiller Départemental. M. N'GUYEN a expliqué que même si ORANGE est propriétaire du réseau, c'est aux autres opérateurs, notamment dans ce cas précis SFR, de faire une demande d'intervention auprès des services d'ORANGE.

M. Anthony FAVIER explique que le poteau accidenté au lieu-dit « Les Cuiers » a été réparé mais que les câbles n'ont pas encore été remis en place.

- Un architecte, a été reçu pour le futur projet de maison des associations. Son projet devrait nous parvenir dans les prochains jours. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

- Une réunion s'est tenue en mairie le 11 mars dernier. Les interlocuteurs étaient à l'écoute des agriculteurs présents.
L'exploitation agricole de Mme Séverine DASSAUD est particulièrement touchée par ce projet.
Une convention de passage sera faite avec les personnes riveraines de la future voie verte. La chaussée sera large de 3 mètres.
Le département propose de prendre en charge la réfection de la route des Moussouves qui sera empruntée par cette voie verte.

M. Anthony FAVIER demande quand aura lieu la réfection provisoire. M. Le Maire lui répond qu'il est en attente de la réponse de l'Entreprise PARRA Richard.

Mme Laurence SOULERAS fait remarquer que le passage de la voie verte Rue du Thuy et Rue de l'Allier va poser des problèmes de sécurité vu la configuration de ces rues (forte pente) notamment pour les personnes à mobilités réduites.

- Plusieurs demandes ont été reçues en mairie pour une location de la grange communale située rue de la Jonchère pour entreposer matériels et véhicules. Une prise de contact sera faite avec l'EPF-Smaf, actuel propriétaire de ce bâtiment, pour connaître les démarches nécessaires.

III -5°) Questions diverses :

- Mme Muriel DELAGE fait part des remerciements pour la matérialisation du passage piétons sous le lampadaire d'éclairage public au port de Ris
Elle explique que la vitesse est excessive dans la traversée de la rue du Bois et du Port de Ris. Elle donne pour exemple ce qui a été réalisé à Mons et Charnat, comme moyen de réduire cette vitesse.
M. Le Maire lui répond qu'il a pris contact avec M. CHAMFRAY du Conseil Départemental qui ne préconise pas l'installation de Chicane et qui a indiqué que l'installation de ralentisseurs pourrait poser des problèmes de bruit dans la rue du Bois.
Concernant le Port de Ris aucun travaux sur la chaussée ne seront réalisés avant la mise aux normes du réseau d'assainissement.

M. Patrick MARCADIÉ demande si l'installation de feux dits « intelligents » ne serait pas possible. Il lui est répondu qu'une intersection est nécessaire pour l'installation de ce genre de feu.

M. Loïc MORTHON propose l'installation de radar pédagogique.

- Mme Muriel DELAGE explique que la Commune de Mons appelle les personnes désireuses de se faire vacciner contre la COVID 19.
Un courrier a été envoyé par la mairie de Limons à toutes les personnes de plus de 75 ans concernant cette vaccination.
Un centre de vaccination a été ouvert à la pharmacie de St-Yorre et les personnes qui avaient contactées la mairie de Limons ont été envoyées vers ce centre.
La CCPL ouvrira prochainement un centre de vaccination à St Clément de Reignat.
- Mme Isabelle FAVIER fait part d'un appel qu'elle a reçu d'un administré signalant que des joueurs de pétanque étaient réunis au terrain du stade, non masqués, ne respectant pas les distanciations sociales ni la règle des 6 personnes maximum. M. Le Maire prendra contact avec le Président de l'association.

- M. Anthony FAVIER fait part des remerciements des habitants concernant la pose de bancs et de poubelles. Il demande si l'installation d'un point de regroupement des poubelles pourrait être créé. M. Bernard GOLFIER ira voir sur place les possibilités.
- M. Anthony FAVIER demande si un miroir pourrait être installé vers la Fontaine des Moussouves ou si un rond-point pourrait être matérialisé au sol car l'endroit est dangereux. Ces demandes seront étudiées.
- M. Anthony FAVIER fait part d'une demande de M. Roland OLAGNON concernant le chemin qui mène à la cabane de chasse. Il souhaiterait avoir l'aide des 2 employés communaux pour en effectuer la réfection. Il prendrait à sa charge les cailloux et le matériel nécessaire. Une réponse positive lui sera donnée.
- Mme Muriel DELAGE demande s'il serait possible d'effectuer une réfection des abords de la place de l'abri bus au Port de Ris. Il lui est répondu que ces travaux seront réalisés prochainement.
- Mme Muriel DELAGE demande si la mairie a des nouvelles du cycliste qui a eu un accident au rond-point le 16 mars. Aucune information n'a été transmise à la mairie.
- M. Loïc MORTHON fait part de la demande de M. Christophe DASSAUD concernant le tuyau Impasse de la Chanat qui est toujours visible. La mairie n'a toujours aucune nouvelle des experts ni de l'assurance.

La séance est levée à 21h40.



**Anne-Laure CIBERT,
Secrétaire de séance**



**Matéo MOREL
Maire de Limons**